



## REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération CA-2021-13 : Election du président

Délibération CA-2021-14 : Election des Vice-présidents

Délibération CA-2021-15 : Délégations du CA au président

Délibération CA-2021-16 : Election des membres de la CAO

Délibération CA-2021-17 : Modification du règlement intérieur

Délibération CA-2021-18 : Validation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13/04/2021

Délibération CA-2021-19 : Compte rendu des décisions de la présidente

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à quatorze heures, **les membres du conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Prade, à Pradines, sous la présidence de Mme Anne LAPORTERIE.

**Etaient présents**

**Pour le Département du Lot** : Rémi **BRANCO** ; Claire **DELANDE** ; Marc **GASTAL** ; Françoise **LAPERGUE** ; Anne **LAPORTERIE** ; Denis **MARRE** ; André **MELLINGER** ; Serge **RIGAL** ; Alfred **TERLIZZI** ; Régis **VILLEPONTOUX**

**Pour les communes et EPCI** : Agnès **SIMON-PIQUET** (LES JUNIES) ; Philippe **RAMOND** (LUGAGNAC) ; Gwladys **GASTAL** (PARNAC) ; Fabienne **SIGAUD** (PRAYSSAC) ; Jean-Luc **NAYRAC** (Communauté de communes du Grand Figeac)

**Etaient représentés**

**Par pouvoirs** : néant

**Par suppléance** : néant

**Etaient absents (excusés)**

**Pour le Département** : néant

**Pour les communes et EPCI** : Lambert **BRU** (BAGNAC-SUR-CELE) ; Alain **BESSAC** (CABRERETS) ; Yannick **DUPUY** (LAGARDELLE) ; Marc **TILLET** (LEYME) ; Jean-Philippe **COLOMB-DELSUC** (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY)

**Nombre de délégués** :                    En exercice : **20**  
    Présents :    15 (15 titulaires)  
    Pouvoirs : 0  
    Votants :    15  
    Absents :    5

**Date de la convocation** : 02 septembre 2021

## **Délibération CA-2021-13 : Election du président du Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL)**

Monsieur Denis MARRE, doyen d'âge, invite le Conseil d'administration à procéder à l'élection du président du Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot.

Conformément à l'article 12 des statuts du syndicat, le conseil d'administration procède, lors de sa première séance qui suit l'installation à l'élection du président selon les modalités indiquées à l'article 15 des statuts.

Le président est élu par le conseil d'administration à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au tour suivant.

Sont éligibles à la présidence tous les membres du conseil d'administration.

Il est rappelé conformément à l'article 15 des statuts que le président est l'exécutif de l'établissement public.

A ce titre, il :

- prépare et exécute les délibérations des assemblées générales et du conseil d'administration ;
- convoque et préside les réunions des assemblées générales et du conseil d'administration ;
- est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes en conformité avec le budget voté par l'assemblée générale ;
- représente l'établissement public en justice et pour tous les actes de la vie civile ;
- prépare le projet de budget ;
- peut recevoir délégation du conseil d'administration ;
- peut déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux vice-présidents, ou à tout autre membre du conseil d'administration ;
- peut déléguer sa signature par arrêté nominatif du président ;
- peut appeler devant le conseil d'administration ou toute autre instance de l'établissement public toute personne dont l'audition est de nature à éclairer les débats ;
- valide les demandes d'adhésions.

En cas d'absence, il peut être remplacé par un vice-président.

Le doyen d'âge du conseil d'administration préside la séance. Il procède à l'appel nominatif des membres et vérifie que le quorum est atteint.

Il invite ensuite le ou les membres intéressés à se porter candidat à la présidence du SDAIL.

Madame Anne LAPORTERIE, conseillère déléguée chargée de l'Ingénierie territoriale, présente sa candidature.

Monsieur Denis MARRE enregistre cette candidature et, constatant qu'il n'y a pas d'autres candidats, invite le conseil d'administration à procéder au vote.

**Après avoir procédé au vote, le conseil d'administration :**

**DECLARE** Madame **Anne LAPORTERIE élue** à la majorité absolue présidente du Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot.

Madame **Anne LAPORTERIE** est immédiatement introduite dans ses fonctions.

---

Fait à Cahors, le 16 septembre 2021

Pour le Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot

Denis MARRE

---

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le.....  
et de la publication le .....

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à quatorze heures, **les membres du conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Prade, à Pradines, sous la présidence de Mme Anne LAPORTERIE.

**Etaient présents**

**Pour le Département du Lot** : Rémi BRANCO ; Claire DELANDE ; Marc GASTAL ; Françoise LAPERGUE ; Anne LAPORTERIE ; Denis MARRE ; André MELLINGER ; Serge RIGAL ; Alfred TERLIZZI ; Régis VILLEPONTOUX

**Pour les communes et EPCI** : Agnès SIMON-PIQUET (LES JUNIES) ; Philippe RAMOND (LUGAGNAC) ; Gwladys GASTAL (PARNAC) ; Fabienne SIGAUD (PRAYSSAC) ; Jean-Luc NAYRAC (Communauté de communes du Grand Figeac)

**Etaient représentés**

**Par pouvoirs** : néant

**Par suppléance** : néant

**Etaient absents (excusés)**

**Pour le Département** : néant

**Pour les communes et EPCI** : Lambert BRU (BAGNAC-SUR-CELE) ; Alain BESSAC (CABRERETS) ; Yannick DUPUY (LAGARDELLE) ; Marc TILLET (LEYME) ; Jean-Philippe COLOMB-DELSUC (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY)

**Nombre de délégués** :                    En exercice : 20  
    Présents : 15 (15 titulaires)  
    Pouvoirs : 0  
    Votants : 15  
    Absents : 5

**Date de la convocation** : 02 septembre 2021

## **Délibération CA-2021-14 : Election des vice-présidents du Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL)**

Conformément à l'article 12 des statuts, le conseil d'administration procède à l'élection de deux vice-présidents qui assistent le président.

Chaque vice-président est élu à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au tour suivant.

Le choix de ces vice-présidents doit respecter le principe de représentativité du conseil d'administration. A cette fin, chacun des deux collèges du conseil d'administration procède séparément au choix d'un vice-président.

Le président procède à l'appel nominatif des membres et vérifie que le quorum est atteint. Il invite le ou les membres intéressés à se porter candidat :

M. Rémi BRANCO se porte candidat à la vice-présidence pour le collège des « conseillers départementaux »

M. Jean-Philippe COLOMB-DELSUC (commune de SOUSCEYRAC-EN-QUERCY) se porte candidat à la vice-présidence pour le collège des « communes, EPCI et EP ».

Chaque représentant du conseil d'administration procède au vote, pour le collège qui le concerne.

---

**Après avoir procédé au vote, le conseil d'administration, A L'UNANIMITE,**

**DECLARE** élus vice-présidents du SDAIL :

- M. Rémi BRANCO pour le 1<sup>er</sup> collège « conseillers départementaux »
- M. Jean-Philippe COLOMB-DELSUC (commune de SOUSCEYRAC-EN-QUERCY) pour le 2<sup>ème</sup> collège « communes, EPCI et EP »,

Fait à Cahors, le 16 septembre 2021

La présidente du Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

---

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication

Accusé de réception en préfecture CAHORS 20210916-CA-2021-14-DE Date de télétransmission : 21/09/2021 Date de réception préfecture : 21/09/2021
--

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à quatorze heures, **les membres du conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Prade, à Pradines, sous la présidence de Mme Anne LAPORTERIE.

**Etaient présents**

**Pour le Département du Lot** : Rémi BRANCO ; Claire DELANDE ; Marc GASTAL ; Françoise LAPERGUE ; Anne LAPORTERIE ; Denis MARRE ; André MELLINGER ; Serge RIGAL ; Alfred TERLIZZI ; Régis VILLEPONTOUX

**Pour les communes et EPCI** : Agnès SIMON-PIQUET (LES JUNIES) ; Philippe RAMOND (LUGAGNAC) ; Gwladys GASTAL (PARNAC) ; Fabienne SIGAUD (PRAYSSAC) ; Jean-Luc NAYRAC (Communauté de communes du Grand Figeac)

**Etaient représentés**

**Par pouvoirs** : néant

**Par suppléance** : néant

**Etaient absents (excusés)**

**Pour le Département** : néant

**Pour les communes et EPCI** : Lambert BRU (BAGNAC-SUR-CELE) ; Alain BESSAC (CABRERETS) ; Yannick DUPUY (LAGARDELLE) ; Marc TILLET (LEYME) ; Jean-Philippe COLOMB-DELSUC (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY)

**Nombre de délégués** :                    En exercice : **20**  
    Présents :    15 (15 titulaires)  
    Pouvoirs : 0  
    Votants :    15  
    Absents :    5

**Date de la convocation** : 02 septembre 2021

## Délibération CA-2021-15 : Délégations du conseil d'administration à la présidente

L'article 14 des statuts précise que le conseil d'administration peut déléguer au président certaines de ses attributions. Le président doit rendre compte des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation dès la séance qui leur fait suite.

Les membres du conseil d'administration sont invités à fixer plus précisément cette délégation.

Il est proposé **de déléguer à la présidente les attributions suivantes** pour la durée de son mandat :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :
  - des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1M€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées fixé par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. Toute décision concernant les avenants aux marchés quel que soit la procédure de passation, dès lors que ces avenants n'ont pas d'incidence financière ;
4. Toute décision pour arrêter la liste des candidats admis pour les marchés négociés avec publicité et mise en concurrence préalables (dont ceux de maîtrise d'œuvre), les marchés conclus selon la procédure du dialogue compétitif et selon la procédure de concours ;
5. Passer les contrats d'assurance ;
6. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
7. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
9. D'intenter toute action en justice au nom du SDAIL et défendre ses intérêts dans les actions intentés contre lui, ceci pour l'ensemble des affaires dont il est saisi, tant en première instance qu'en appel et cassation (juridictions administratives et judiciaires) quel que soit la nature des actions (assignation, intervention volontaire, dépôt de plainte, constitution de partie civile, citation directe, procédure de référé ...) ;
10. De signer les conventions d'interventions et leurs éventuels avenants.

\*



---

**Après avoir délibéré, le conseil d'administration, A L'UNANIMITE,**

**DELEGUE** à la présidente du SDAIL les attributions présentées ci-avant pour la durée de son mandat.

Fait à Cahors, le 16 septembre 2021

La présidente du Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

---

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le.....  
et de la publication le .....

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à quatorze heures, **les membres du conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Prade, à Pradines, sous la présidence de Mme Anne LAPORTERIE.

**Etaient présents**

**Pour le Département du Lot** : Rémi BRANCO ; Claire DELANDE ; Marc GASTAL ; Françoise LAPERGUE ; Anne LAPORTERIE ; Denis MARRE ; André MELLINGER ; Serge RIGAL ; Alfred TERLIZZI ; Régis VILLEPONTOUX

**Pour les communes et EPCI** : Agnès SIMON-PIQUET (LES JUNIES) ; Philippe RAMOND (LUGAGNAC) ; Gwladys GASTAL (PARNAC) ; Fabienne SIGAUD (PRAYSSAC) ; Jean-Luc NAYRAC (Communauté de communes du Grand Figeac)

**Etaient représentés**

**Par pouvoirs** : néant

**Par suppléance** : néant

**Etaient absents (excusés)**

**Pour le Département** : néant

**Pour les communes et EPCI** : Lambert BRU (BAGNAC-SUR-CELE) ; Alain BESSAC (CABRERETS) ; Yannick DUPUY (LAGARDELLE) ; Marc TILLET (LEYME) ; Jean-Philippe COLOMB-DELSUC (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY)

**Nombre de délégués** :            En exercice : **20**  
   Présents :    15 (15 titulaires)  
   Pouvoirs :   0  
   Votants :    15  
   Absents :    5

**Date de la convocation** : 02 septembre 2021

## **Délibération CA-2021-16 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL)**

Il appartient au conseil d'administration de constituer une commission d'appel d'offres conformément aux dispositions du CGCT (articles L1414-2 et L1414-5) et de l'article 5.1 du règlement intérieur du syndicat.

La commission d'appel d'offres (CAO) du SDAIL est composée de la présidente (ou son représentant) membre de plein droit et de quatre autres membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La présidence de la CAO est assurée par la présidente ou son représentant.

Il convient également d'élire dans les mêmes conditions 4 suppléants.

Madame la présidente enregistre les candidatures et invite les membres du conseil d'administration à procéder au vote.

---

**Après avoir procédé au vote, le conseil d'administration, A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE de désigner :**

- Madame Fabienne SIGAUD (Commune de PRAYSSAC)
- Madame Françoise LAPERGUE (Département)
- Monsieur Rémi BRANCO (Département)
- Monsieur Denis MARRE (Département)

**Membres titulaires de la CAO**

**Et**

- Monsieur André MELLINGER (Département)
- Monsieur Lambert BRU (Commune de BAGNAC-SUR-CERE)
- Monsieur Alain DUTRANOIS (Commune de FLORESSAS)
- Madame VANDEKERCKHOVE (Commune de CUZAC)

**Membres suppléants de la CAO**

**Délibération CA-2021-16 du 16/09/2021**  
**Election des membres de la commission d'appel d'offres du SDAIL**

Fait à Cahors, le 16 septembre 2021

La présidente du Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

---

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le.....  
et de la publication le .....

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

Accusé de réception en préfecture 046-200047090-20210916-CA-2021-16-DE Date de télétransmission : 21/09/2021 Date de réception préfecture : 21/09/2021
---

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à quatorze heures, **les membres du conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Prade, à Pradines, sous la présidence de Mme Anne LAPORTERIE.

**Etaient présents**

**Pour le Département du Lot** : Rémi BRANCO ; Claire DELANDE ; Marc GASTAL ; Françoise LAPERGUE ; Anne LAPORTERIE ; Denis MARRE ; André MELLINGER ; Serge RIGAL ; Alfred TERLIZZI ; Régis VILLEPONTOUX

**Pour les communes et EPCI** : Agnès SIMON-PIQUET (LES JUNIES) ; Philippe RAMOND (LUGAGNAC) ; Gwladys GASTAL (PARNAC) ; Fabienne SIGAUD (PRAYSSAC) ; Jean-Luc NAYRAC (Communauté de communes du Grand Figeac)

**Etaient représentés**

**Par pouvoirs** : néant

**Par suppléance** : néant

**Etaient absents (excusés)**

**Pour le Département** : néant

**Pour les communes et EPCI** : Lambert BRU (BAGNAC-SUR-CELE) ; Alain BESSAC (CABRERETS) ; Yannick DUPUY (LAGARDELLE) ; Marc TILLET (LEYME) ; Jean-Philippe COLOMB-DELSUC (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY)

**Nombre de délégués** :            En exercice : 20  
   Présents : 15 (15 titulaires)  
   Pouvoirs : 0  
   Votants : 15  
   Absents : 5

**Date de la convocation** : 02 septembre 2021

## Délibération CA-2021-17 : modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur régit le fonctionnement des instances du syndicat. Le changement de composition nécessite de soumettre de nouveau à la validation son contenu.

Il est proposé, pour plus de fluidité dans les transmissions, mais aussi pour tenir compte des nouvelles pratiques en matière de dématérialisation, d'introduire de nouvelles modalités de convocation et d'envoi des rapports de séance en utilisant notamment les possibilités du Cloud. Cette proposition participe d'une démarche éco-responsable et de simplification des procédures.

Les modalités proposées figurent ci-après :

<b>Rédaction initiale article 5.4.2</b>	<b>Proposition nouvelle rédaction article 5.4.2</b>
<p><b>Convocation</b></p> <p>Toute convocation est faite par le président. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour, le lieu et l'heure de la réunion.</p> <p>Elle est affichée au siège du SDAIL et est adressée aux représentants des membres par écrit et à domicile.</p> <p>Une copie de la convocation sera également adressée aux services administratifs des membres.</p> <p>Un rapport sur les questions soumises à délibération est adressé avec la convocation aux membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration.</p>	<p><b>Convocation</b></p> <p>Toute convocation est faite par le président. Elle indique la date, le lieu, l'heure de la réunion et les questions portées à l'ordre du jour. Elle est affichée au siège du SDAIL.</p> <p>Le président adresse aux membres du syndicat un rapport, sous quelque forme que ce soit, sur chacune des affaires qui doivent leur être soumises. La forme d'envoi peut notamment comprendre un dépôt dématérialisé sur un espace dédié.</p> <p>En application des délais réglementaires, la convocation est transmise aux délégués selon les mêmes modalités que le rapport au moins 5 jours francs avant les réunions.</p> <p>Les services administratifs des membres seront également informés, via l'adresse mail de leur collectivité, du dépôt ou de l'envoi de la convocation et des documents.</p> <p>Dans le cas où, pour des raisons techniques notamment, l'envoi dématérialisé ne pourrait avoir lieu, les convocations et les documents afférents aux séances seront adressés, dans le respect des délais réglementaires, à chaque délégué, par écrit, par voie postale et à domicile.</p> <p>Une copie de la convocation et des documents seront également adressés par voie postale aux services administratifs des membres.</p>

Le texte intégral du règlement intérieur modifié est proposé en annexe de la présente délibération.

**Après avoir procédé au vote et délibéré, le conseil d'administration, A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** le règlement intérieur.

Fait à Cahors, le 16 septembre 2021

La présidente du syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

---

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

---

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à quatorze heures, **les membres du conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Prade, à Pradines, sous la présidence de Mme Anne LAPORTERIE.

**Etaient présents**

**Pour le Département du Lot** : Rémi BRANCO ; Claire DELANDE ; Marc GASTAL ; Françoise LAPERGUE ; Anne LAPORTERIE ; Denis MARRE ; André MELLINGER ; Serge RIGAL ; Alfred TERLIZZI ; Régis VILLEPONTOUX

**Pour les communes et EPCI** : Agnès SIMON-PIQUET (LES JUNIES) ; Philippe RAMOND (LUGAGNAC) ; Gwladys GASTAL (PARNAC) ; Fabienne SIGAUD (PRAYSSAC) ; Jean-Luc NAYRAC (Communauté de communes du Grand Figeac)

**Etaient représentés**

**Par pouvoirs** : néant

**Par suppléance** : néant

**Etaient absents (excusés)**

**Pour le Département** : néant

**Pour les communes et EPCI** : Lambert BRU (BAGNAC-SUR-CELE) ; Alain BESSAC (CABRERETS) ; Yannick DUPUY (LAGARDELLE) ; Marc TILLET (LEYME) ; Jean-Philippe COLOMB-DELSUC (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY)

**Nombre de délégués** :  
En exercice : **20**  
Présents : 15 (15 titulaires)  
Pouvoirs : 0  
Votants : 15  
Absents : 5

**Date de la convocation** : 02 septembre 2021



**Délibération CA-2021-18 : validation du procès-verbal de la séance du CA du 13/04/2021**

Madame la présidente rappelle que le procès-verbal de la séance du 13 avril 2021 a été transmis à tous les membres du conseil d'administration dans le cadre du rapport de séance joint à la convocation.

Madame la présidente appelle les observations des membres et invite le conseil d'administration à se prononcer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 13 avril 2021 tel que présenté.

Fait à Cahors, le 16 septembre 2021

La présidente du syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

\_\_\_\_\_

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

\_\_\_\_\_

## SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à quatorze heures, **les membres du conseil d'administration** du SDAIL, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Prade, à Pradines, sous la présidence de Mme Anne LAPORTERIE.

#### Etaient présents

**Pour le Département du Lot** : Rémi **BRANCO** ; Claire **DELANDE** ; Marc **GASTAL** ; Françoise **LAPERGUE** ; Anne **LAPORTERIE** ; Denis **MARRE** ; André **MELLINGER** ; Serge **RIGAL** ; Alfred **TERLIZZI** ; Régis **VILLEPONTOUX**

**Pour les communes et EPCI** : Agnès **SIMON-PIQUET** (LES JUNIES) ; Philippe **RAMOND** (LUGAGNAC) ; Gwladys **GASTAL** (PARNAC) ; Fabienne **SIGAUD** (PRAYSSAC) ; Jean-Luc **NAYRAC** (Communauté de communes du Grand Figeac)

#### Etaient représentés

**Par pouvoirs** : néant

**Par suppléance** : néant

#### Etaient absents (excusés)

**Pour le Département** : néant

**Pour les communes et EPCI** : Lambert **BRU** (BAGNAC-SUR-CELE) ; Alain **BESSAC** (CABRERETS) ; Yannick **DUPUY** (LAGARDELLE) ; Marc **TILLET** (LEYME) ; Jean-Philippe **COLOMB-DELSUC** (SOUSCEYRAC-EN-QUERCY)

**Nombre de délégués** :                    En exercice : **20**  
    Présents :    15 (15 titulaires)  
    Pouvoirs : 0  
    Votants :    15  
    Absents :    5

**Date de la convocation** : 02 septembre 2021

## Délibération CA-2021-19 : compte rendu des décisions de la présidente

Conformément aux dispositions des articles 6 et 15 des statuts du Syndicat et aux délégations accordées par le conseil d'administration (délibération CA-2021-10 du 13/04/2021), madame la présidente rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil d'administration.

### Validation des nouvelles adhésions depuis la séance du CA du 13 avril 2021

Depuis la séance du CA du 13 avril 2021, 9 communes ont adhéré au SDAIL.

A ce jour, le nombre d'adhérents s'élève à 247 dont 239 communes, 5 communautés de communes, Territoire d'énergie Lot, le SIVU de la vallée du Céou et le Département du Lot.

La liste des nouvelles adhésions enregistrées s'établit de la façon suivante :

Décision n°	Membres adhérents	Délégués titulaires	Délégués suppléants
D-2021-06	LENTILLAC SAINT BLAISE	SORS David	LAFON Emilie
D-2021-07	GAGNAC-SUR-CERE	BEGUEY Eric	BARGUES Denise
D-2021-08	VAYRAC	LAVERGNE AZARD Loïc	LAQUIEZE Christian
	SAINT PERDOUX	AYRAL Amandine	GIBERGUES Laurent
D-2021-09	CARLUCET	GARNIER Hervé	LACOSTE Bertrand
	LEOBARD	TAILLADE Robert	BOUYGUES Christian
D-2021-10	ESCAMPS	DELHON Jérémie	HARDOUIN Jordan
	FONS	MARTIN Laurent	MORAND Marc
D-2021-11	LISSAC ET MOURET	UNAL Philippe	BERGON Nicole

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, A L'UNANIMITE,**

**VALIDE** la liste des nouveaux membres du syndicat et arrête la liste globale telle que jointe à la présente délibération

**DONNE ACTE** à madame la présidente du compte-rendu de ces décisions.

Fait à Cahors, le 16 septembre 2021

La présidente du syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot

Anne LAPORTERIE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication

de publication en préfecture 046-200047090-20210916-CA-2021-19-DE Date de télétransmission : 21/09/2021 Date de réception préfecture : 21/09/2021
--

## Liste des adhérents au SDAIL

Le nombre d'adhérents au SDAIL s'élève à **239** communes, 5 communautés de communes et 1 SIVU (EPCI), la TEL et le Département du Lot, soit au total **247** adhérents.

	Nom de la commune ou de l'EPCI	Délégué titulaire	Délégué suppléant
1.	Albas	ALAUX Jean-Pierre	DECOUDIN Marc
2.	Albiac	BERTHOUMIEU Marie	LASCOUX Christiane
3.	Alvignac	BOUVET Jean-Marc	STERNENBERG Joël
4.	Anglars	MECHE Patrick	MAITRE Patrick
5.	Anglars Juillac	LAFFARGUE Francis	MARTY Christian
6.	Anglars-Nozac	BAZIN Serge	BURNENS Philippe
7.	Arcambal	DIETSCH Jérôme	DALOPT-BRUNET Stéphanie
8.	Assier	LATAPIE Jérémy	HUG Maxime
9.	Aujols	NASTORG Damien	BARBILLON Frédéric
10.	Aynac	LEONARD Hervé	PRADILLON Pierre
11.	Bach	VALETTE Patrick	GAY Laurent
12.	Bagnac sur Célé	BRU Lambert	LAGANNE Jean-Paul
13.	Barguelonne-en-Quercy	ASTOUL Julien	PRESSUROT Jean
14.	Beauregard	LINOUD Didier	MARTIAL-GUILHEM Laurence
15.	Beduer	CAVARROC Annie	RICHARD Carine
16.	Belfort du Quercy	ESCOBOSA Alain	CASTELNAU Dorothee
17.	Bellefont La Rauze	MONELLS Georges	DELMAS Eric
18.	Belmont-Sainte-Foi	TISON Sylviane	ROMANET Thierry
19.	Bessonies	AUDIGIE Lionel	SOUQ Matthieu
20.	Bétaille	GUINOT Patrice	DARNIS Marc
21.	Bio	LAMOTHE Jérôme	PELLON Angélique
22.	Boissières	VALLAT Jean-François	PARNAUDEAU Willy
23.	Boussac	RATIE Francis	PEGOURIE Michèle
24.	Bouziès	FOLICHON Michèle	RAFFY Gilles
25.	Bretenoux	ESCARPE Laurent	LACATON Laurence
26.	Cabrerets	BESSAC Alain	MAGOT Vincent
27.	Cadrieu	DUPONCHELLE Christiane	LAROCHE Daniel
28.	Caillac	MIQUEL Philippe	SABROU Jacques
29.	Calamane	DUJOL Jean-Paul	CESCHIN Bernard
30.	Calès	SALVAN Lucien	VERGNES Christophe
31.	Calvignac	BENIZE Danielle	HAUVETTE Alix
32.	Cambayrac	MAURES Jean-Jacques	GIRARD Manuel
33.	Cambes	SANS Pierre	SPIRKEL Emmanuel
34.	Camboulit	GAUBERT Martine	VOYNET Jean-Claude
35.	Camburat	PAGET Daniel	NICOL-HEMBURGER Evelyne
36.	Caniac-du-Causse	SABRAZAT Sylvette	SABRAZAT Jean-Pierre
37.	Capdenac	BATHEROSSE Guy	CAVALIE Guy
38.	Carennac	GADALOU Jean-Claude	LESCALE Alain
39.	Carlucet	GARNIER Hervé	LACOSTE Bertrand

**Délibération CA-2021-19 du 16/09/2021**  
**Compte rendu des décisions de la présidente**

40.	Carnac-Rouffiac	MOLINIE Mathieu	HENRAS Anthony
41.	Castelfranc	PROVENCE Franck	BOLOS Laurent
42.	Castelnau Montratier-Sainte Alauzie	DUCHENE Gaëlle	LACOSTE Michel
43.	Catus	BLATY Olivier	MIERMONT Guillaume
44.	Cavagnac	RODRIGUES Martine	LAPORTE Patrick
45.	Cenevières	DEGLETAGNE Gérard	LE GALLIC Françoise
46.	Cézac	ROUSSILLON Maurice	PARAIRE Fabien
47.	Cieurac	PEYRUS Guy	VERGNE Mathieu
48.	Concores	LATROUITE Daniel	LANGHOFF Gerhard
49.	Concots	MARLAS Yves	THIBERVILLE Mathieu
50.	Condat	ROQUES Didier	BROUSSE Fabrice
51.	Corn	KISS Sabrina	CHIMINELLO Sylvie
52.	Cornac	GUYOT Jean-Pierre	VEAUX Esther
53.	Couzou	CLAVEL Laurent	RIVIERE Sandrine
54.	Crayssac	ROUQUIÉ Sophie	DUMAS Eric
55.	Crégols	DELBOS Anne-Marie	CAZADIEU Stéphanie
56.	Cremps	CONQUET Claude	COURNEDE Joseline
57.	Cressensac-Sarrazac	ROSSBURGER Marc	ROCHE Franck
58.	Cuzac	VANDEKERCKHOVE Geneviève	GRANIER Pierre
59.	Cuzance	BROUSSE Michel	VILLEPONTOUX Thierry
60.	Douelle	LANES-FOURNIE Bénédicte	TREIL Jean
61.	Duravel	DARQUES-ROSE Eric	ROUCH Laurent
62.	Durbans	GRATIAS Henri	LALO Théodore
63.	Escamps	DELHON Jérémie	HARDOUIN Jordan
64.	Espagnac Ste Eulalie	CABRIGNAC Jean-Louis	SORET Pierre
65.	Espère	CANTO Pierre	SOUBIELLE Nathalie
66.	Fajoles	LALANDE Fabienne	LAVAL Daniel
67.	Felzins	BERTHELEMY Bernard	LUGAN Bernard
68.	Figeac	LANDES Bernard	BALDY Guillaume
69.	Flaujac-Poujols	NOUGARET Thierry	RIVIERE Marie-Pierre
70.	Floressas	DUTRANOIS Alain	ROUGER Jacques
71.	Fons	MARTIN Laurent	MORAND Marc
72.	Fontanes	MACHEFERT Dominique	FONT Corinne
73.	Francoulès	VIVANCOS José	SARLAT Patrick
74.	Frayssinhes	MARTIGNAC Thierry	ASFAUX Maxime
75.	Frayssinet	SAINT MARTIN Claude	COULON Josiane
76.	Frayssinet le Gélat	GOMEZ Nadège	SEGOL Pierre
77.	Frontenac	FARRUGIA Thierry	BRUGIDOU Didier
78.	Gagnac-sur-Cère	BEGUEY Éric	BARGUES Denise
79.	Gignac	FAUREL Didier	RICOU Arnaud
80.	Gigouzac	MOLINIE Romuald	LARTIGUE Sylvain
81.	Gindou	LAVAU Annie	MAURUSSE Annie Marie
82.	Gintrac	LAVERNHE Françoise	FREGEAC Olivier
83.	Gorses	VALETTE Julien	BARDET Adrien
84.	Goujounac	ROUX Jacques	COSTES Jean-Pierre

Accusé de réception en préfecture  
046-200047890-20210916-CA-2021-19-DE  
Date de saisine : 16/09/2021  
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**Délibération CA-2021-19 du 16/09/2021**  
**Compte rendu des décisions de la présidente**

85.	Gréalou	MASBOU Nathalie	FAYET Mélanie
86.	Grézels	JUCLAS Patrick	JAMPIERRE Valérie
87.	Grèzes	DELIE Bruno	ROCHETTE Philippe
88.	Issendolus	GUGLIELMETTI Michel	BAYNAT Régis
89.	Labastide du Haut-Mont	CORN Jean	VERMEIL Rémi
90.	Labastide du Vert	SOLIVERES Hélène	LE DORTZ Yann
91.	Laburgade	SAUVIER Jean-Claude	OLIJNYK Christophe
92.	Lacapelle Cabanac	SIMON Thierry	DELCOUSTAL Stéphane
93.	Lacave	MAGNIEN Philippe	ROUGIE David
94.	Lachapelle Auzac	MAURY Ernest	FAUREL Jo
95.	Ladirat	SAINT-MAXENT Didier	ANDRIEU Brigitte
96.	Lagardelle	DUPUY Yannick	VIDILLES Jean-Louis
97.	Lalbenque	BISMES Guillaume	CHARONNAT Serge
98.	Lamagdelaine	LACALMONTIE Luc	ARNAUDET Véronique
99.	Lamothe-Cassel	MANGIEU Noémie	ASTORG Gilles
100.	Lamothe-Fénelon	CHARBONNEAU Patrick	RANOUIL Philippe
101.	Lanzac	GUIYOU Josiane	DELVERT Alain
102.	Laramière	BOUPICANTE Valérie	CARRIE Didier
103.	Larroque Toirac	PRADINES Fabrice	RIFFLÉ Jean-François
104.	Latouille Lentillac	KERMES Thierry	LAURANS Judicaël
105.	Latronquièrre	LESGUILLIER Charlette	HAMMERSCHMIDT Harry
106.	Laresses	LAVERGNE Hervé	LACAM Aurélien
107.	Lauzès	CESSÉS Gérard	POUYDEBAT Noël
108.	Laval-de-Cère	MOULIN Michel	LEGUAY Laurent
109.	Lavercantière	VILARD Gilles	TOME Sogna
110.	Lavergne	RIGOUSTE Jean-Louis	BOY Patrick
111.	Le Bastit	ANGELIBERT Eliette	CHAMBERT Sébastien
112.	Le Bourg	CADIERGUES Landry	AUGUIE Nadia
113.	Lendou-en-Quercy	UHDE Marie-Line	LAFARGUE Delphine
114.	Lentillac du Causse	A désigner	BOUCHER Guilhem
115.	Lentillac Saint Blaise	SORS David	LAFON Emilie
116.	Léobard	TAILLADE Robert	BOUYGUES Christian
117.	Les Arques	BOURHOVEN Roger	MOUSSEAU Philippe
118.	Les Junies	SIMON-PIQUET Agnès	ROUQUIE Julien
119.	Les Pechs-du-Vers	MARTY Alain	BERTRAND Julien
120.	Le Roc	SALINIER Jean-Jacques	LAFON-BARRUEL Véronique
121.	Le Vigan	FAVORY Jean-Michel	LEGRAND Christian
122.	Le Vignou-en-Quercy	ALARY Marielle	FOUCHÉ Pierre
123.	Leyme	TILLET Marc	MARCILHAC Christiane
124.	Lherm	REIX Jean-Albert	VIALARD Serge
125.	Lhospitalet	MARTINA Laurent	BERGOUGNOUX Jean-Louis
126.	Limogne-en-Quercy	NOUVIALE Arnaud	BOUCHARD Sébastien
127.	Linac	LACOMBE Jean-Claude	ROUMIGUER Laure
128.	Lissac et Mouret	UNAL Philippe	BERGON Nicole
129.	Livernon	SOUPLIER Bruno	COLDEFY Jacques

Accès en version préfecture  
0482504749 du 16/09/2021 à 16:15 DE  
Date de télétransmission : 21/09/2021  
Date de mise en ligne : 21/09/2021

**Délibération CA-2021-19 du 16/09/2021**  
**Compte rendu des décisions de la présidente**

130.	Loupiac	LASCOMBES Eric	DELAGNES Claude
131.	Lugagnac	RAMOND Philippe	VIGNES Jean-François
132.	Lunan	PASSEMAR Patrick	ATTINOST Michel
133.	Lunegarde	DECHAMP Nicolas	CAVALIE Philippe
134.	Marcilhac / Célé	BLUM Jean-François	NADAL Michel
135.	Marminiac	FLORENTY Vincent	PEYRIE Sabine
136.	Martel	LEVET Michel	ARESTIER Jérôme
137.	Masclat	DELMARES Bernard	GILET Georges
138.	Mauroux	KODDEN Antonie	XUEREB Jean-Marc
139.	Maxou	LAFFRAY Patrick	CALAS Béatrice
140.	Mayrac	DALE Claire	GRADES Cyril
141.	Mechmont	PONS Stéphane	ALESI Michel
142.	Mercuès	DIZENGREMEL Ludovic	BLADOU-GRENIER Corine
143.	Meyronne	CAVIER Annie	LONGE Alain
144.	Miers	MEY Caroline	GENRIES Olivier
145.	Montbrun	RAUFFET Sylvie	PRADINES Nathalie
146.	Montcabrier	DORIAN Didier	BONDER Patrice
147.	Montcléra	BLANCO Nicole	TOURENNE Line
148.	Montcuq-en-Quercy-Blanc	LALABARDE Alain	CAUMON Patrice
149.	Montdoumerc	CAMMAS Francis	COSTE Christian
150.	Montgesty	RIVAGE Didier	LEFEVRE Jean-Yves
151.	Montlaurun	SOVERINI Armand	CARETTE Chantal
152.	Nadaillac-de-Rouge	BOSREDON Christine	CHAISTRUSSE Francis
153.	Nadillac	SARFATI Sophie	PERIE Simone
154.	Nuzéjols	DESSERTAINE Brigitte	BOEUFGRAS Marie Aleth
155.	Padirac	MOLINIE Francis	ANDRZEJEWSKI André
156.	Parnac	GASTAL Gwladys	BOMPA Philippe
157.	Payrac	MAURY Fabrice	WARETTE Maryse
158.	Payrignac	MALEVILLE Jérôme	PEULET Patrice
159.	Pern	MICHOT Bernard	BRUGIDOU Bernard
160.	Pescadoires	BURI Jean-Paul	ALZAGA Bernard
161.	Peyrilles	MAGOT Stéphane	DESCAMP Muriel
162.	Pinsac	BELIE Michel	BESNARD Olivier
163.	Pontcirq	CHATAIN Thierry	MAINGE Gislaïne
164.	Porte-du-Quercy	BESSIERES Christian	MOURGUES Pierre-Marie
165.	Pradines	VEZINE Romain	LIAUZUN Christian
166.	Prayssac	SIGAUD Fabienne	ROGER Christophe
167.	Prendeignes	BAHU Pascal	JUVENAL Alain
168.	Puybrun	KUPCZAK Raymond	BLADIER SIGAUD Céline
169.	Reilhac	REYNES Christian	JOYEUX Julie
170.	Rampoux	PERIE Pascal	FAURIE Jean-Claude
171.	Reyrevignes	TREMOULET Jean	Acquiescence en préfecture 048210047502021096-CA-2021-19-DE Date de télétransmission : 21/09/2021 Date de dépôt en préfecture : 21/09/2021
172.	Rignac	LACAYROUZE Francis	SANZ Alain
173.	Rocamadour	Mme LENFANT Dominique	AMARÉ Pierre
174.	Rouffilhac	GABET Jean-Michel	Mme BONNET Dominique

**Délibération CA-2021-19 du 16/09/2021**  
**Compte rendu des décisions de la présidente**

175.	Rueyres	ROUMIEUX Ludovic	DELMAS Jean-Pierre
176.	Sabadel Latronquière	LAPORTE Jean	VERMANDE Marc
177.	Saillac	PANTERA Dominique	ESTRIPEAU Evelyne
178.	Saint Bressou	OLIVIER Patrice	GRIFFOUL Jean-Louis
179.	Saint Caprais	AUBRY Richard	DELMAS Michel
180.	Saint-Cirgues	JAULIAC Sylvain	LACAZE Adrien
181.	Saint Cirq Lapopie	DUJARDIN Edgard	VALETTE Bernard
182.	Saint Cirq Madelon	MAURY Christine	VIGNAL Jérémy
183.	Saint Cirq Souillaguet	ESCAPOULADE Alain	LAUMAILLE Fabrice
184.	Saint Clair	DEVIERS Patrick	DELCHIE Michel
185.	Saint-Denis Catus	LASNET Anne	MOURGUES Michel
186.	Saint-Denis Lès Martel	L'HERITIER Michel	GERDOLLE Julien
187.	Saint-Félix	CONSTANT Denis	CRISTINI Jean-Paul
188.	Saint-Germain-du-Bel-Air	RUAMPS Philippe	VALLAT Claude
189.	Saint-Géry- Vers	BASCOUL Serge	VAILLANT Jean-Noël
190.	Saint Hilaire	LAFON Guy	FOUR Stéphane
191.	Saint-Jean-De-Laur	CONTE Didier	DELLER Martine
192.	Saint-Jean Lagineste	KLUSKA Françoise	FAURE René
193.	Saint-Jean-Lespinasse	LAMOUREUX Alexandre	BENNET Georges
194.	Saint Jean Mirabel	LABORIE Bernard	ROQUES Nathalie
195.	Saint-Laurent-les-Tours	CASSAN Sandie	BOURDET Alain
196.	Saint Martin Labouval	ISSALY Jacques	DEWITTE Olivier
197.	Saint-Martin-le-Redon	CAPMAS Käthe	DUBOSC Flore
198.	Saint-Maurice-en-Quercy	DESTRUEL Gilbert	TRANVOIZ Cécile
199.	Saint Médard	MERAVILLES Hervé	GAMBIER Valentin
200.	Saint Médard de Presque	MAILLOT Sébastien	RIOL Serge
201.	Saint Médard-Nicourby	ROUSSIES Christian	ROUSSIES Jean-Marie
202.	Saint Michel Loubéjou	MARCASTEL Didier	ROMAN Thierry
203.	Saint-Paul de Vern	LAMOURET Edgar	LANDES Michel
204.	Saint-Paul-Flaugnac	RESSEGUIÉ Michel	FAISANT Michelle
205.	Saint-Perdoux	AYRAL Amandine	GIBERGUES Laurent
206.	Saint-Pierre Toirac	BRIX Lucien	PIRASTU Michèle
207.	Saint-Projet	ROSSIGNOL Dominique	GARRIGUE Manon
208.	Saint-Simon	VAYSSIE Sébastien	OLIVIER Patrice
209.	Saint-Sulpice	LOHEZIC Gérard	FAURE Bernard
210.	Saint Vincent du Pendit	GONZALEZ Jacqueline	LARRIBE Roger
211.	Saint-Vincent Rive d'Olt	TISSANDIÉ-VERGNE Florence	BENAC Jean-Bernard
212.	Sainte-Colombe	LANDES Roger	ALBAICETA Laurent
213.	Salviac	BOULICOT Emmanuel	CABANEL Alexandre
214.	Sauliac-sur-Célé	CERTHOUX Michel	LOMPECH Anne
215.	Sauzet	ROCKSTROH Philippe	LASJAUNIAS Stéphane
216.	Sénaillac-Latronquière	LE ROUX Michel	THEBAUD Michel
217.	Seniergues	MONESTIER Laurence	THEBAUD Michel
218.	Sérignac	MOURGUES Joël	BONAFUOX Pierre
219.	Sonac	BESSEDE Claudine	THEUERKAUF Arnold

Accusé de réception en préfecture  
04/09/2021 10:00:00  
CA-2021-19-DE  
Date de réimpression : 21/09/2021



**Délibération CA-2021-19 du 16/09/2021**  
**Compte rendu des décisions de la présidente**

220.	Soturac	FORT Marie-Madeleine	FOURNOL Daniel
221.	Soulomès	DELQUEUX Etienne	PONS Christian
222.	Sousceyrac-en-Quercy	COLOMB-DELSUC Jean-Philippe	THEIL Carole
223.	Terrou	DUFOURQ Jean-Pierre	MATHIEU Marc
224.	Teyssieu	DIAZ Sylvain	LACAM Jérôme
225.	Thédirac	COURNAC Jean-Marie	GUITOU Gérard
226.	Thégra	LAGARRIGUE Jean-Claude	CHARTROUX Thierry
227.	Thémines	BRUNET Jacques	PRUNET Catherine
228.	Théminettes	FAYT Emmanuel	CIPIERE Alain
229.	Tour de Faure	TEYSSEDRE Patrick	EYROLLE Jean-Louis
230.	Touzac	GONZALEZ José	FABRE Emile
231.	Trespoux Rassiels	BONNETAT Karine	FOURCASSIÉ Anaïs
232.	Uzech	LACROIX Jean-Marc	PUCHAUX Christophe
233.	Varaire	BOULPIQUANTE Francis	RAYMOND Corinne
234.	Vaylats	CHARRIE Robert	RICHER Nadège
235.	Vayrac	LAVERGNE AZARD Loïc	LAQUIEZE Christian
236.	Viazac	BEDOU André	PHILIPPE Nathalie
237.	Vidaillac	TEULIER Francis	COLON André
238.	Villesèque	TRIPARD Linda	PETIT-BOURDET Mathieu
239.	Vire-sur-Lot	FROIDEFOND Yvette	HARTMANN Edmond

240.	Communauté d'Agglomération du Grand Cahors	MARX Jean-Luc	DESSERTAINE Brigitte
241.	Communauté de communes du Quercy Blanc	VIGNALS Bernard	CAUMON Patrice
242.	Communauté de communes Lot Vignoble	BLADINIÈRES Serge	FROIDEFOND Yvette
243.	Communauté de communes du Grand Figeac	NAYRAC Jean-Luc	DELPECH Michel
244.	Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne CAUVALDOR	VIBIEN Michel	DELMARES Bernard
245.	SIVU DE LA VALLEE DU CEOU	VILARD Pascal	THAUVIN Aurélie

246.	TEL - FDEL	THELINGE Dominique	ROUSSIES Stéphanie
247.	Département du Lot	BRANCO Rémi	ARNAUDET Véronique
		DELANDE Claire	BIZAT Dominique
		GASTAL Marc	BOUILLAGUET Vincent
		LAPERGUE Françoise	CHASSAIN Véronique
		LAPORTERIE Anne	JAMMES Jean-Pierre
		MARRE Denis	LAGARDE Edith
		MELLINGER André	LEWICKI Pascal
		RIGAL Serge	MAFFRAS Catherine
		TERLIZZI Alfred-Mathieu	PROENÇA Christophe
		VILLEPONTOUX Régis	VACOSSIN Amélie

Accusé de réception en préfecture  
046-200047100-2021-0916-CA-2021-19-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2021  
Date de mise en ligne : 21/09/2021